Depuis 2017, la commune de Manhay est signataire de la Convention des Maires. Cette convention est un programme européen destiné aux villes et communes afin de leur permettre de réduire leurs émissions de CO2, de développer la production d’énergies renouvelables sur leur territoire et, enfin, de se préparer et s’adapter aux effets du changement climatique. Dans le but de mettre en place ce programme, la Wallonie a lancé son plan POLLEC (Politique locale Energie Climat). Il est demandé aux communes signataires de réduire de 55% leurs émissions de CO2 pour 2030, car on le sait maintenant, il est impératif de diminuer notre empreinte écologique pour éviter de subir les effets du changement climatique dans les années à venir.

Quelles actions sont possibles ? Dans une commune rurale comme la nôtre, la première consommation d’énergie vient du logement. Etant donné la vétusté de nos maisons, celles-ci demandent beaucoup d’énergie pour pouvoir y vivre décemment. Afin de diminuer ce besoin et donc les factures liées à l’énergie, il est impératif d’améliorer l’enveloppe extérieure des bâtiments. Un travail est également à réaliser au niveau des chauffages où les énergies renouvelables peuvent remplir leur rôle. La deuxième consommation d’énergie, et donc source d’émission de CO2, nous vient des transports. La vie en campagne est assez difficile sans voiture, diminuer ces émissions n’est donc pas tâche facile mais des solutions existent.

La commune de Manhay, avec l’aide de la Région wallonne, a eu la volonté d’embaucher un coordinateur POLLEC afin de mettre en place les mesures pour répondre aux objectifs de la Convention des Maires. Son premier travail va être d’actualiser et de concevoir le PAEDC (Plan d’Action en faveur de l’Energie Durable et du Climat). Pour se faire, il est impératif de créer un comité de pilotage composé de membres du personnel administratif et de citoyens. Leur mission sera de co-créer les actions du PAEDC et de veiller à la bonne mise en place de celui-ci afin d’aiguiller au mieux les choix et le travail du coordinateur POLLEC. Impliquer les citoyens est à la base de la démarche afin que toutes les voies soient entendues et que le plan d’actions tienne compte des avis et des contraintes de chacun.

Nous invitons donc toute personne intéressée par ces questions à prendre contact avec :

